

En 2018, Les Caves de Rauzan sont "exemplaires" !



Denis Baro, président des Caves de Rauzan et Philippe Hébrard, directeur, reçoivent des mains d'Anne-Eugénie Gaspar, déléguée régionale de l'AFNOR, le certificat de labellisation RSE, niveau "exemplaire", le 9 janvier 2018

L'année 2018 commence bien pour la coopérative Rauzannaise puisqu'elle atteint le degré "exemplaire", le plus élevé du label "engagé RSE" (responsabilité sociétale des entreprises) délivré par le certificateur AFNOR.

Quand on est une PME travaillant sur un marché mondial, hautement concurrentiel, comment faire pour négocier au plus haut niveau et exister tout en gardant son indépendance ?

Depuis de nombreuses années, Les Caves de Rauzan ont choisi d'appliquer les bonnes pratiques et de faire évaluer leurs méthodes et leur gestion par des certificateurs internationalement reconnus.

Elles sont donc à la fois labellisées : Agriconfiance (NFV 01-007), AB Agriculture Biologique, Certification du conseil (Eco Phyto), Haute Valeur Environnemental niveau 3 (HVE 3 – 15% du vignoble), Destination Développement Durable (3D), ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), engagé RSE (modèle AFAQ 26000) et pour leur centre d'embouteillage IFS, BRC... enfin leur rapport RSE 2017 a été réalisé en conformité avec les « GRI standards ».

Après avoir obtenu il y a trois ans le niveau "confirmé" (3^e niveau du label RSE de l'AFNOR), les Caves de Rauzan, en Entre-deux-Mers, rejoignent maintenant l'élite des entreprises françaises au niveau "exemplaire".

Ce label évalue 7 critères : gouvernance, Droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyautés des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

Ainsi, par exemple,

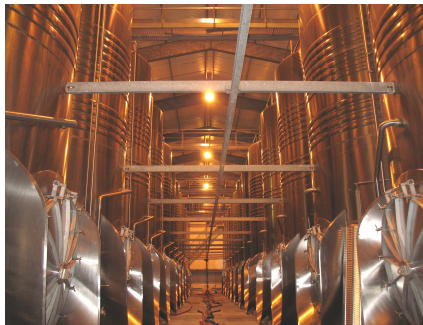
Pour l'environnement, elles mènent plusieurs actions : valorisation et recyclage de 99% des déchets, encouragement et formation pour les démarches bio et écoresponsables, incitation vers le désherbage mécanique des parcelles, présence de stations d'épuration des eaux sur les 3 sites de production...

Pour le développement local : accompagnement à la mise en place d'aides aux jeunes agriculteurs, incitation à la conversion en agriculture biologique, travail avec les ESAT, organisation d'événements touristiques locaux (création d'un parcours pédagogique de biodiversité, Ronde des Caves, Récréation gourmande...), plus de 84% des achats effectués localement...

Pour les consommateurs : réalisation d'enquêtes annuelles de satisfaction clients, encouragement vers une consommation responsable et conviviale, garantie de traçabilité, de la qualité, de la sécurité et de l'hygiène des denrées, certifications et études HACCP...

Cette reconnaissance récompense des années de travail des coopérateurs, des salariés et des dirigeants des Caves de Rauzan.

Reconnu internationalement, ce label AFNOR est une clé qui ouvre encore plus largement la porte des négociations commerciales dans le monde et dans tous les circuits de la grande distribution.



- **LES CAVES DE RAUZAN**

Première unité de vinification de vin d'Appellation en France

3500 ha de vignoble AOC, 350 vignerons, 45 salariés

31 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1,3 million d'euros d'investissement par an en moyenne

6000 barriques, exportation dans 40 pays (Chine, Russie, USA, GB, Japon, ..)

65 châteaux, 40 marques

100% des terres en agriculture raisonnée dont 15% en Haute Valeur

Environnementale (HVE 3)

Les Caves de Rauzan - 33420 RAUZAN

tél. (33) 05 57 84 13 22 – accueil@cavesderauzan.com

www.cavesderauzan.com

Contact presse

JST Conseil :

tél. 01 48 53 31 75 / 05 57 84 05 92 / contact@jstconseil.eu

Sophie MAKO - tél. 06 09 97 53 11